

L'avancement de grade des enseignants-chercheurs

Promotions nationales et locales

Bilan de la campagne 2017 (hors avancement spécifique)

En 2017, un tiers des enseignants-chercheurs promouvables à un avancement de grade ont été candidats avec des différences selon le grade d'accès. Parmi eux, 45% ont été promus. Le taux de promus le plus élevé concerne l'accès au grade de maître de conférences hors classe (56%). Ce taux varie sensiblement selon le groupe CNU. Les femmes sont moins souvent candidates que les hommes mais sont plus fréquemment promues.

Anne-Sophie Beurenaut
DGRH A1-1

Il existe deux voies d'avancement de grade en fonction de la situation des enseignants-chercheurs : la voie de droit commun et la voie spécifique qui est réservée aux agents exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche.

Les enseignants-chercheurs promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions d'ancienneté définies par leurs statuts, doivent déposer un dossier de candidature.

L'avancement de droit commun a lieu, pour moitié, sur proposition de la section compétente du Conseil national des universités (CNU) et pour moitié sur proposition des conseils de l'établissement. Ces différentes instances proposent les promotions dans la limite du contingent de possibilités qui leur a été notifié par le ministère.

Les dossiers des candidats à l'avancement spécifique sont examinés par une instance nationale.

Cette note est exclusivement consacrée à l'avancement de droit commun.

Les ratios (promus / promouvables) qui permettent de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés pour les années 2015, 2016 et 2017 figurent dans l'arrêté du 4 mars 2015 (*Sources*). Ils sont respectivement de 20% des agents promouvables pour les maîtres de conférences hors classe (MCF HC), de 15% pour les professeurs de 1^{re} classe (PR 1C) et les professeurs de classe exceptionnelle 1^{er} échelon (PR CE1) et de 21% pour les professeurs de classe exceptionnelle 2^e échelon (PR CE2). Ces taux sont inchangés depuis 2011 (2012 pour les PR CE2).

Un tiers des promouvables se porte candidat avec des différences selon le grade d'accès

En 2017, 20 240 enseignants-chercheurs étaient promouvables. Parmi eux, 6 240 ont été candidats, soit 31%. Ce taux de candidature varie selon les grades. Il est de 27% pour l'accès au grade de MCF HC, 38% pour celui de PR 1C, 28,5% pour celui de PR CE1 et 34% pour celui de PR CE2 (*tableau 1, p. 1*).



TABLEAU 1 - Bilan de la campagne 2017 d'avancement par grade

	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	741	33,7%	319	43,0%
PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	1 471	28,5%	612	41,6%
PR de 1 ^{re} classe	1 900	38,4%	718	37,8%
Maître de conférences hors classe	2 128	26,8%	1 186	55,7%
Total	6 240	30,8%	2 835	45,4%

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2017

FIGURE 1 - Evolution du taux de candidature par grade

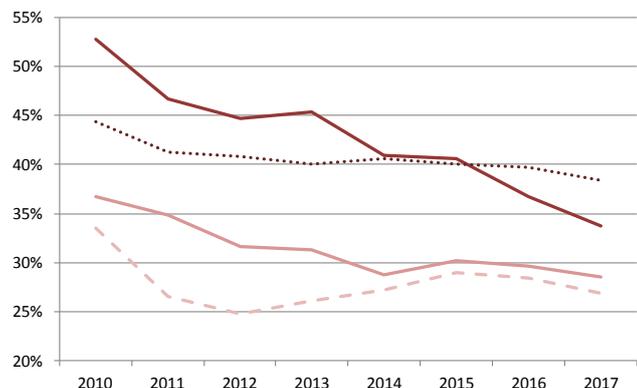
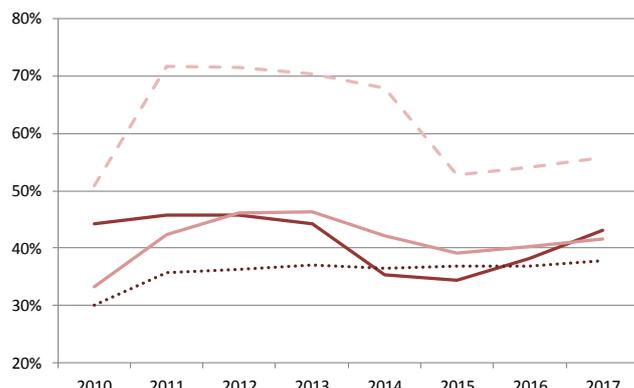


FIGURE 2 - Evolution du taux de promus / candidats par grade



Source : Galaxie ELECTRA

Diminution des taux de candidature

Les taux de candidature ont baissé entre 2010 et 2017 quel que soit le grade d'avancement. L'ampleur de la baisse est davantage marquée pour les PR CE2 passant de 41% en 2015 à 34% en 2017 (figure 1, p. 2).

Près de la moitié des candidats est promu

Sur la totalité des candidats aux grades d'avancement, 2 835 ont été promus, soit 45% (tableau 1, p. 1). Le taux promus / candidats varie selon le grade. Parmi les candidats à l'accès au grade de MCF HC, 56% sont promus,

ce qui constitue le taux le plus élevé. Arrivent ensuite les promus au grade de PR CE2 (43%), les promus au grade de PR CE1 (42%) puis ceux au grade de PR 1C (38%) (tableau 1, p. 1).

Les taux promus / candidats évoluent logiquement en sens inverse des taux de candidature. A ratio promus / promouvables constant, moins il y a de candidats, plus le taux promus / candidats est élevé (figure 2, p. 2).

Plus des deux tiers des MCF sont promus HC dès les 1^{ers} échelons d'accès

Les promus au grade de MCF HC sont 68% à être issus de l'échelon 6¹ ou 7 du grade des maîtres de conférences de

classe normale (MCF CN). Pour les promus au grade de PR 1C la quasi-totalité (99%) étaient professeurs de 2^e classe (PR 2C) échelon 5 ou 6. Pour l'accès au grade de PR CE1, 87% étaient PR 1C échelon 3 (Sources et tableau 2, p. 2).

En 2017, l'âge moyen des promus au grade de MCF HC est de 48 ans et 4 mois. Il est de 49 ans et 5 mois pour les promus au grade de PR 1C, 53 ans et 2 mois pour les promus au grade de PR CE1 et 57 ans et 8 mois pour les promus au grade de PR CE2. Les promus au grade de MCF HC ont une ancienneté moyenne de 14 ans et 3 mois dans le grade précédent. Cette ancienneté varie entre 5 et 7 ans pour les grades de PR (tableau 3, p. 2).

TABLEAU 2 - Grade et échelon d'origine des enseignants-chercheurs par grade d'accès et sexe

Grade d'accès	Grade et échelon lors de la remontée informatique des promouvables	Candidats						Promus CNU			Promus localement			Promus toutes voies			
		Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble		
PR CE2	PR CE1 échelon 1	612	100,0%	129	100,0%	741	100,0%	168	100,0%	151	100,0%	259	100,0%	60	100,0%	319	100,0%
	PR 1C échelon 3	941	84,1%	292	83,0%	1 233	83,8%	284	88,5%	248	85,2%	383	87,2%	149	86,1%	532	86,9%
PR CE1	PR 1C échelon 2	169	15,1%	57	16,2%	226	15,4%	36	11,2%	39	13,4%	54	12,3%	21	12,1%	75	12,3%
	PR 1C échelon 1	9	0,8%	3	0,9%	12	0,8%	1	0,3%	4	1,4%	2	0,5%	3	1,7%	5	0,8%
	PR 2C échelon 6	815	60,4%	311	56,5%	1 126	59,3%	233	63,5%	219	62,4%	318	64,1%	134	60,4%	452	63,0%
PR 1C	PR 2C échelon 5	475	35,2%	212	38,5%	687	36,2%	131	35,7%	128	36,5%	173	34,9%	86	38,7%	259	36,1%
	PR 2C échelon 4	32	2,4%	10	1,8%	42	2,2%	2	0,5%	3	0,9%	4	0,8%	1	0,5%	5	0,7%
	PR 2C échelon 3	9	0,7%	4	0,7%	13	0,7%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0	0,0%
	PR 2C échelon 2	4	0,3%	2	0,4%	6	0,3%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%	0	0,0%
	PR 2C échelon 1	15	1,1%	11	2,0%	26	1,4%	1	0,3%	1	0,3%	1	0,2%	1	0,5%	2	0,3%
MCF HC	MCF CN échelon 9	268	22,6%	176	18,7%	444	20,9%	75	12,0%	96	17,1%	102	15,4%	69	13,2%	171	14,4%
	MCF CN échelon 8	214	18,0%	193	20,5%	407	19,1%	98	15,7%	111	19,7%	110	16,6%	99	19,0%	209	17,6%
	MCF CN échelon 7	597	50,3%	499	53,0%	1 096	51,5%	381	61,2%	302	53,6%	378	56,9%	305	58,4%	683	57,6%
	MCF CN échelon 6 ¹	108	9,1%	73	7,8%	181	8,5%	69	11,1%	54	9,6%	74	11,1%	49	9,4%	123	10,4%

Note de lecture : 84,1% des enseignants-chercheurs candidats à l'accès au grade de PR CE1 sont PR 1C échelon 3.

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2017

TABLEAU 3 - Age moyen des promouvables, candidats et promus, et ancienneté moyenne des promus par grade et sexe

	Age moyen									Ancienneté moyenne dans le grade*		
	Promouvables			Candidats			Promus toutes voies			Promus toutes voies		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
PR CE2	56 a 8 m	56 a 11 m	56 a 8 m	57 a 7 m	58 a	57 a 8 m	57 a 5 m	58 a 10 m	57 a 8 m	5 a 5 m	6 a 4 m	5 a 7 m
PR CE1	53 a 7 m	53 a 11 m	53 a 8 m	53 a 9 m	54 a 10 m	54 a	53 a 1 m	53 a 6 m	53 a 2 m	6 a 9 m	6 a 6 m	6 a 8 m
PR 1C	49 a	49 a 4 m	49 a 1 m	49 a 8 m	50 a 2 m	49 a 10 m	49 a 3 m	49 a 8 m	49 a 5 m	6 a 7 m	6 a 4 m	6 a 6 m
MCF HC	50 a 8 m	49 a 10 m	50 a 3 m	49 a 2 m	48 a 10 m	49 a	48 a 4 m	48 a 3 m	48 a 4 m	13 a 11 m	14 a 8 m	14 a 3 m
Total	51 a 10 m	51 a	51 a 7 m	51 a 9 m	50 a 11 m	51 a 6 m	50 a 11 m	50 a 2 m	50 a 8 m	9 a 1 m	10 a 10 m	9 a 8 m

* date de promotion pour le calcul au 31/12/2017

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2017

¹ Echelon au moment de la remontée informatique ; les conditions de promouvabilité sont à remplir au 31 décembre de l'année en cours : par exemple, les MCF CN échelon 6 ont atteint le 7^e échelon avant le 31/12/2017

TABLEAU 4 - Bilan de la campagne 2017 d'avancement par grade et groupe CNU

	PR CE2				PR CE1				PR 1C				MCF HC				Tous grades			
	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
Groupe 1 : Droit et science politique	116	26,6%	55	47,4%	81	18,5%	39	48,1%	56	33,3%	31	55,4%	107	18,2%	69	64,5%	360	22,1%	194	53,9%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	121	34,2%	51	42,1%	88	28,0%	38	43,2%	50	32,5%	20	40,0%	188	30,4%	99	52,7%	447	31,0%	208	46,5%
Groupe 3 : Langues et littératures	229	39,1%	85	37,1%	160	28,6%	66	41,3%	69	36,3%	29	42,0%	286	23,4%	158	55,2%	744	29,1%	338	45,4%
Groupe 4 : Sciences humaines	296	35,8%	125	42,2%	200	30,8%	85	42,5%	90	35,3%	37	41,1%	244	23,2%	161	66,0%	830	29,8%	408	49,2%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	288	44,4%	94	32,6%	231	30,9%	82	35,5%	123	36,2%	51	41,5%	275	27,8%	142	51,6%	917	33,7%	369	40,2%
Groupe 6 : Physique	111	44,8%	44	39,6%	87	25,9%	41	47,1%	49	30,2%	22	44,9%	100	27,7%	56	56,0%	347	31,3%	163	47,0%
Groupe 7 : Chimie	122	38,7%	49	40,2%	112	28,9%	45	40,2%	45	27,4%	27	60,0%	145	33,8%	72	49,7%	424	32,7%	193	45,5%
Groupe 8 : Sciences de la terre	48	35,3%	16	33,3%	49	33,1%	26	53,1%	24	34,3%	10	41,7%	60	29,7%	33	55,0%	181	32,6%	85	47,0%
Groupe 9 : Mécanique, génie mécanique et informatique	284	42,1%	93	32,7%	252	30,2%	101	40,1%	120	31,7%	48	40,0%	307	30,9%	161	52,4%	963	33,4%	403	41,8%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	139	36,0%	53	38,1%	108	23,7%	50	46,3%	60	33,9%	27	45,0%	237	27,9%	132	55,7%	544	29,1%	262	48,2%
Pharmacie	47	38,2%	16	34,0%	40	32,5%	16	40,0%	23	35,9%	9	39,1%	58	27,6%	35	60,3%	168	32,3%	76	45,2%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	96	47,5%	36	37,5%	61	36,7%	23	37,7%	30	44,1%	7	23,3%	120	28,7%	67	55,8%	307	35,9%	133	43,3%

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2017

Des taux de candidature variables selon le groupe CNU des enseignants-chercheurs

Entre 40% et 54% de promus selon le groupe CNU

Des promouvables MCF HC qui ne candidatent pas

Les taux de candidature diffèrent selon le groupe CNU, avec des différences marquées selon les sections CNU (*En savoir plus*).

Les groupes « Mécanique, génie mécanique et informatique » et « Mathématiques et informatique » présentent le plus grand nombre de candidats (respectivement 963 et 917) et des taux de candidature parmi les plus élevés (33% et 34%). Viennent ensuite les groupes « Sciences humaines » et « Langues et littératures » avec respectivement 830 et 744 candidats, qui affichent des taux de candidature de 30% et 29%.

Le taux de candidature le plus faible concerne le groupe « Droit et science politique » avec 360 candidats tous grades confondus, soit 22% de candidature. A l'inverse, il est le plus élevé dans le groupe « Interdisciplinaire » avec 307 candidats, soit un taux de 36%.

Ces taux de candidature varient également selon le grade. Le taux de candidature au grade de MCF HC est généralement plus faible que pour les autres grades, ce qui induit une probabilité d'avancement supérieure pour les candidats à ce grade (*tableau 4, p. 3*).

Les groupes « Mathématiques et informatique » (40%) et « Mécanique, génie mécanique et informatique » (42%) ont les plus faibles taux de promus / candidats. Ceux de « Droit et science politique » (54%) et « Sciences humaines » (49%) ont les taux les plus élevés.

Quel que soit le groupe disciplinaire, l'accès aux grades de PR apparaît plus sélectif que l'accès à celui de MCF HC (*tableau 4, p. 3*).

Plus de la moitié des candidats des universités Droit et économie promus

Les taux de promus / candidats varient sensiblement selon le type d'établissement de rattachement de l'enseignant.

Les universités pluridisciplinaires (avec et hors santé) présentent le taux de promus / candidats le plus faible avec 43% de promus (hors « COMUE »). A l'inverse, les universités en droit et économie présentent le taux de promus / candidats le plus élevé avec 55% (hors « autres typologies ») (*tableau 5, p. 3*).

Parmi les MCF promouvables à la HC en 2017, 1 473 (19%) le sont depuis au moins 2011. Parmi eux, 1 273 n'ont jamais été candidats entre 2011 et 2017. Leur moyenne d'âge est de 56 ans et 10 mois et ils sont promouvables depuis 10 ans et 9 mois en moyenne. L'ancienneté moyenne de promouvabilité est assez homogène selon les groupes CNU (*tableau 6, p. 3*). Les hommes représentent 67% des ces promouvables non candidats.

Les femmes moins candidates que les hommes mais davantage promues

Globalement, les femmes candidatent moins que les hommes (29% des femmes promouvables sont candidates contre 32% des hommes promouvables), sauf pour l'accès au grade de MCF HC (27% des femmes sont candidates contre 26% des hommes) (*figure 5, p. 4*).

Les femmes sont davantage promues que les hommes pour les grades d'avancement de PR et elles le sont autant pour le grade de MCF HC. Tous grades confondus, 50% des candidates sont promues contre 44% chez les hommes (*figure 5, p. 4*).

Comme sur l'ensemble de la population des enseignants-chercheurs (63%

TABLEAU 5 - Bilan de la campagne 2017 d'avancement par typologie d'établissement

	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
Universités Pluridisciplinaires et Santé	1 677	30,8%	729	43,5%
Etablissements fusionnés	1 325	31,6%	605	45,7%
Universités Pluridisciplinaires hors Santé	769	30,2%	329	42,8%
Universités scientifiques	942	32,5%	425	45,1%
Universités LSH	699	28,4%	358	51,2%
Ecoles d'ingénieurs	445	33,0%	195	43,8%
Universités Droit / Eco	216	27,0%	118	54,6%
Grands établissements	118	33,6%	54	45,8%
IEP	38	24,7%	17	44,7%
COMUE	7	25,9%	2	28,6%
Autres typologies	4	22,2%	3	75,0%
Total	6 240	30,8%	2 835	45,4%

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2017

TABLEAU 6 - Etude des MCF CN promouvables entre 2011 et 2017 et non candidats

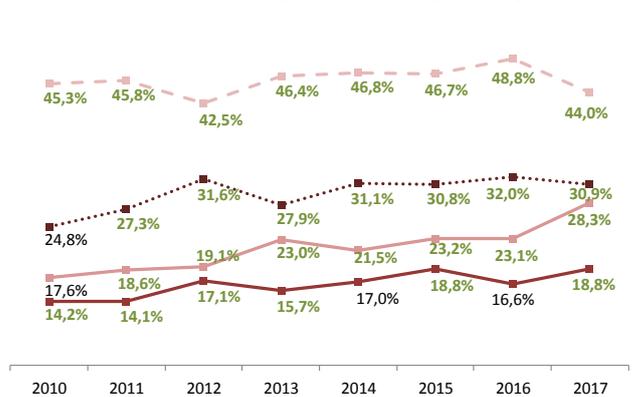
	Effectifs	Moyenne d'âge	Ancienneté moyenne de promouvabilité
Droit et Science politique	141	58 a 4 m	10 a
Sciences économique et de gestion	105	58 a 4 m	10 a 7 m
Langues et Littératures	195	56 a 7 m	11 a 11 m
Sciences humaines	128	56 a 9 m	10 a 6 m
Mathématiques et Informatique	221	55 a 8 m	10 a 10 m
Physique	68	55 a 4 m	10 a 2 m
Chimie	62	55 a 7 m	10 a 5 m
Sciences de la terre	21	56 a 3 m	11 a 1 m
Mécanique, génie mécanique et informatique	190	56 a	10 a 4 m
Biologie et Biochimie	76	58 a 6 m	11 a 1 m
Pharmacie	38	59 a 4 m	10 a 9 m
Groupe interdisciplinaire	28	58 a 9 m	11 a
Total	1 273	56 a 10 m	10 a 9 m

Source : Galaxie ELECTRA

FIGURE 3 - Evolution de la part des femmes parmi les candidats



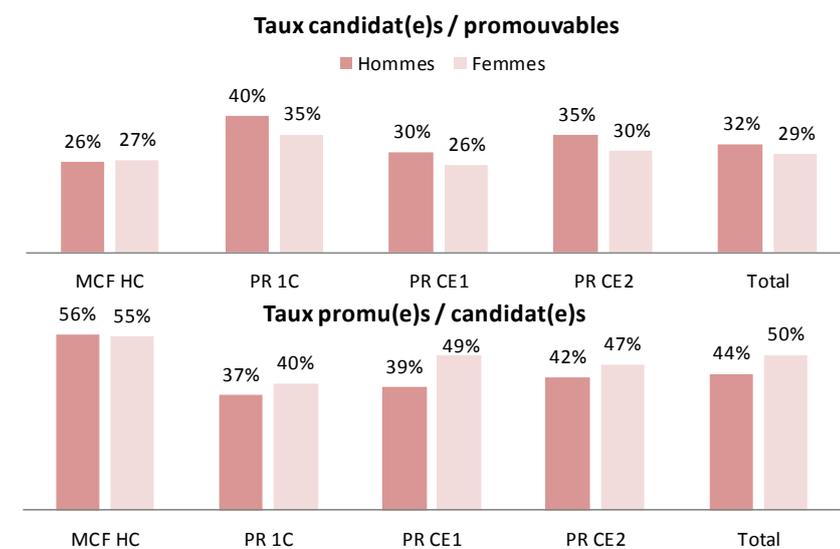
FIGURE 4 - Evolution de la part des femmes parmi les promus



Les %verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les candidats > taux de femmes parmi les promouvables
Source : Galaxie ELECTRA

Les %verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les promus > taux de femmes parmi les candidats

FIGURE 5 - Taux de candidature et de promotion par grade et par sexe en 2017



Note de lecture : 29 % des femmes promouvables sont candidates et 50 % des femmes candidates sont promues

Source : Galaxie ELECTRA, octobre 2017

d'hommes contre 37% de femmes en ont été promues (contre 1 858 2016), les femmes sont moins nombreuses hommes). Globalement les femmes que les hommes parmi les candidats et les représentent 34% des promouvables, promus. En 2017, 1 972 femmes étaient 32% des candidats et 34,5% des promus candidates (contre 4 268 hommes) et 977 (figures 3 et 4, p. 4). ■

En savoir plus

- Tableaux Excel détaillés du bilan de la campagne d'avancement de grade 2017 (hors avancement spécifique)

- Bideault M., Thirion J. et Tourbeaux J. « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation— Année 2015-2016 », Note de la DGRH n° 8 – octobre 2017

- Tourbeaux J. « Suivi de carrière des enseignants-chercheurs - Session 2017 », Note de la DGRH n° 2 – mars 2018

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministre :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

Sources, définitions et méthodologie

- Arrêté du 4 mars 2015 fixant pour les années 2015, 2016 et 2017 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Dans cette note, les échelons du grade de professeur de classe exceptionnelle (1^{er} échelon et 2^e échelon) sont considérés comme deux grades.
- Champ de l'étude : population des enseignants-chercheurs telle que définie par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984.
- Conditions de promouvabilité à remplir au 31 décembre de l'année en cours :
 - Maître de conférences hors classe : peuvent être promus à la hors-classe les maîtres de conférences parvenus au 7^e échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en qualité de maître de conférences ou de maître-assistant en position d'activité ou en position de détachement.
 - Professeur de 1^{re} classe : peuvent être promus à la 1^{re} classe des professeurs des universités les professeurs de la 2^e classe sans condition d'ancienneté.
 - Professeur de classe exceptionnelle 1^{er} échelon : peuvent être promus au 1^{er} échelon de la classe exceptionnelle les professeurs de 1^{re} classe qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans celle-ci.
 - Professeur de classe exceptionnelle 2^e échelon : peuvent être promus au 2^e échelon de la classe exceptionnelle les professeurs des universités justifiant d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le 1^{er} échelon de cette classe.
- Taux de candidature : part des candidats parmi les promouvables.
- Contingents d'avancement de grade : en vertu des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, l'assiette du nombre de promouvables, sur laquelle s'applique les ratios promus / promouvable est limitée à ceux réunissant les conditions au 31 décembre de l'année « N-1 ». A ces effectifs s'ajoutent ceux qui remplissent les mêmes conditions au cours de l'année « N », pour constituer l'ensemble des effectifs de promouvables qui peuvent déposer un dossier de candidature.